

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CINGAL
SUISSE NORMANDE**

4, rue Docteur Gourdin
THURY-HARCOURT
14220 LE HOM

Réunion du Bureau du 31 août 2017

Date de la Convocation : 09 août 2017

Date d'affichage : 10 août 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le trente-et-un août à dix-huit heures, le Bureau légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente de SAINT RÉMY SUR ORNE, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Paul CHANDELIER, François BESNARD, Jacques COLLIN (parti à 20h25), Gérard LAUNAY, Philippe LAGALLE, Michel BAR, Régis CROTEAU (arrivé à 18h25), Jean VANRYCKEGHEM (parti à 20h10), Serge LADAN, Nicole GOUBERT, Jacky LEHUGEUR, Renny PERRIN, Claudine COURVAL, Patricia FIEFFÉ, Bruno FRANÇOIS, Gilles PITEL, Bernard LEBLANC, Jean-Claude LECLERC (parti à 20h25), Roger HAVAS, Guy PISLARD.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Roger TENCÉ qui a donné pouvoir à Paul CHANDELIER, Jean-Claude BRETEAU qui a donné pouvoir à Bruno FRANÇOIS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Pierre VERMEULEN, Gilles BUNEL

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 22

Après 20h10 :

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 19 (suite au départ de M. Vanryckeghem à 20h10)

Votants : 21

Secrétaire de séance : Mme FIEFFÉ Patricia

Monsieur LADAN accueille les membres du Bureau. Il évoque la voie verte. Il estime que c'est un atout touristique en plus pour le secteur. A l'entrée de St Rémy sur Orne, en venant de Condé sur Noireau, la circulation est perturbée pendant un moment du fait des travaux. La restructuration du musée commencera officiellement le 20 septembre. Il souhaite une bonne réunion à tous les membres du Bureau.

Monsieur CHANDELIER le remercie pour son accueil et confirme que la fréquentation de la voie verte est importante, et qu'elle le sera encore plus après les travaux du fait de la renommée de la commune de Clécy.

I. Point sur les dossiers en cours

- ✚ **Monsieur CHANDELIER** rend hommage à Madame Evelyne ROYNEL, responsable de service à la Préfecture. Il ajoute que c'était une fonctionnaire d'État remarquable.
- ✚ **Monsieur LEHUGEUR** évoque le chantier du gymnase communautaire de Saint Sylvain et précise qu'il n'y a pas de problème particulier. Il annonce qu'une visite du chantier aura lieu le mercredi 13 septembre 2017 à 10h30. Cette petite cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle polyvalente de la commune.
- ✚ **Monsieur CHANDELIER** explique que le 9 septembre prochain, le forum des associations aura lieu à Bretteville sur Laize, et qu'à la même date ce sera le week-end de la Rando et des Sports à Thury-Harcourt. Il apprécie la présence d'un tissu associatif et culturel très fort. Il propose qu'en janvier 2018, il y ait une véritable concertation avec l'Office de Tourisme pour lister les dates des évènements, notamment pour organiser le prêt du matériel mutualisé.
- ✚ Arrivée de Monsieur Régis CROTEAU à 18h25.
- ✚ **Madame GOUBERT** fait le point sur la rentrée de l'école de musique et notamment l'achat d'instruments. Elle précise qu'il faudra revoir le budget de façon à assumer pleinement cette politique culturelle.
- ✚ Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité que Madame FIEFFÉ soit secrétaire de séance.

II. Approbation du compte rendu du 30 mars 2017

Le Compte Rendu de la réunion du Bureau du 30 mars 2017 a été transmis aux délégués. Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu. Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 MARS 2017.

DELIBERATION N° 2017.08.31.01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 MARS 2017

III. ZAC du Cingal à Bretteville sur Laize : fouilles archéologiques

Monsieur BESNARD explique qu'un monument funéraire a été découvert sur le périmètre de la deuxième tranche mais que cela ne représente pas de problème pour la commercialisation des premiers lots. Par contre, il explique que le coût financier de ces fouilles est conséquent. Il donne lecture de la délibération.

La CDC a lancé un programme d'aménagement en deux tranches de la ZAC de Bretteville sur Laize. Le diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP sur le terrain d'assiette de la deuxième tranche du projet a relevé la présence de vestiges archéologiques significatifs. Un arrêté de prescription de fouille archéologique a été

reçu pour ce projet d'aménagement. C'est pourquoi il a été nécessaire de lancer une consultation selon la procédure adaptée.

Deux organismes ont répondu : l'INRAP et le Service Archéologique du Département du Calvados.

Il est proposé de retenir l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) pour un montant de 67 026.12 € HT soit 80 431.34 € TTC. Cette dépense sera inscrite à la DM2 (conseil communautaire du 28 septembre).

Monsieur CHANDELIER rappelle que la France est un véritable territoire archéologique. Il explique que découvrir un site archéologique représente de forts investissements avant même de commencer la commercialisation des terrains.

Monsieur BESNARD précise que six parcelles sont ouvertes à la commercialisation, que quatre compromis de vente ont été signés et qu'il y en aura bientôt un cinquième.

Monsieur PISLARD annonce qu'il y a également des fouilles à Barbery. Le dimanche 17 septembre 2017, date de la journée du Patrimoine, une visite aura lieu à 11h, notamment pour découvrir les fours à tuiles datant d'avant le XVIIIe siècle. A la question de **Monsieur LEHUGEUR**, il répond que ces fouilles ne sont pas liées à un projet d'urbanisation.

Monsieur CHANDELIER propose que l'annonce de cette manifestation figure sur le site internet de la CDC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **RETIENT L'INRAP (INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES) POUR UN MONTANT DE 67 026.12 € HT SOIT 80 431.34 € TTC SACHANT QUE CETTE DÉPENSE SERA INSCRITE À LA DM2**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

DELIBERATION N° 2017.08.31.02 – ZAC DU CINGAL A BRETTEVILLE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES – INRAP

IV. ZAC du Cingal à Bretteville sur Laize : broyage de la parcelle de la CDC

Monsieur BESNARD donne lecture de la délibération.

Le temps que les travaux se réalisent sur l'ensemble de la parcelle communautaire de la ZAC du Cingal à Bretteville sur Laize, il est proposé de faire broyer cette parcelle par M. Éric VANDERMERSCH au prix de 50 euros l'hectare. Six hectares seront broyés. Le montant s'élèvera à 300 euros maximum.

Monsieur BESNARD explique que cette personne exploite les terres qui jouxtent la parcelle de la CDC. Il estime qu'il est important de laisser le terrain en état.

Monsieur CHANDELIER évoque la vente d'herbe sur la ZAC de la Panse.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **RETIENT M. VANDERMERSCH POUR LE BROYAGE DE LA PARCELLE COMMUNAUTAIRE AU PRIX DE 50 € L'HECTARE**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA FACTURE CORRESPONDANTE.**

DELIBERATION N° 2017.08.31.03 – ZAC DU CINGAL A BRETTEVILLE BROYAGE DE LA PARCELLE – ERIC VANDERMERSCH

V. RH : délégation de signature DGS et DGA à compter du 1^{er} septembre 2017

Monsieur COLLIN donne lecture de la délibération.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un arrêté de signature concernant les bons de commande de gestion courante pour le DGS et la DGA, pour les montants inférieurs à 1 000 euros.

Madame FIEFFÉ demande si on peut inclure le nom de la responsable du pôle financier.

Monsieur COLLIN répond que le DGS et la DGA travaillent en binôme et que l'un d'eux est obligatoirement présent.

Monsieur CHANDELIER approuve la proposition de Madame FIEFFÉ et demande qu'une phrase soit ajoutée à ce texte. Il ajoute que l'intégration de tous les personnels s'est bien passée. Il espère que les agents des deux structures vont maintenir ce bon climat. Il remercie toute l'équipe et évoque la cohésion de groupe et le soutien sans faille dans les moments difficiles.

En cas d'absence de la direction, la responsable du service scolaire et la responsable du pôle financier sont autorisées à signer les bons de commande à leur place.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À SIGNER CET ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE.

DELIBERATION N° 2017.08.31.04 – RH : DELEGATION SIGNATURE DGS ET DGA A COMPTER DU 01/09/2017

VI. RH : création de postes contractuels au 1^{er} septembre 2017

Monsieur COLLIN évoque la stabilité des effectifs. Concernant les emplois d'avenir, il explique que la signature des contrats a eu lieu avant l'annonce de la fin des contrats aidés. Il précise que pour l'avenir, il faut s'attendre à la limitation des emplois en CAE.

Monsieur CROTEAU ajoute que ceux qui sont en place peuvent être renouvelés sous condition de formation.

Monsieur COLLIN rappelle que les décrets d'application ne sont pas encore pris.

Monsieur LEHUGEUR estime que la fin des contrats aidés pourrait être dramatique pour les associations d'insertion, et notamment pour le TEF ou VETIFER.

Monsieur FRANÇOIS évoque également les autres associations et les clubs sportifs.

Monsieur COLLIN revient sur l'intégration des agents de l'ex CDC du Cingal. Il explique que lors de la première réunion du Comité Technique, il a régné une bonne ambiance et que la participation des agents et des élus était constructive. Il précise que le fonctionnement est plus simple du fait que ce sont les mêmes élus au CT qu'au CHSCT.

Serge MARIE précise que, dans la délibération, les contrats créés au 1^{er} septembre sont liés au service scolaire, qu'il s'agisse d'adjoints techniques pour le ménage ou pour les temps d'activités périscolaires. Il ajoute que le service RH est fortement sollicité pour gérer les absences des personnels.

Monsieur LAGALLE explique qu'il faut un vivier pour faire tourner.

Monsieur LEBLANC pense qu'il est difficile de ne pas pérenniser à terme.

✚ Monsieur VANRYCKEGHEM sort de la salle de 18h45 et revient à 18h50.

Serge MARIE donne les détails de ces contrats.

AGENTS CONTRACTUELS

GRADE	TYPE DE SALARIÉS	TEMPS DE TRAVAIL	DURÉE DU CONTRAT
A T	CONTRACTUEL	19,92/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	09,23/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	24,60/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	16,37/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	02,04/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	13,49/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	24,75/35	06 07 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	06,93/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	25,24/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	18,06/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	19,00/35	25 11 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	07,28/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	26,81/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	16,90/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	07,17/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	10,27/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	25,84/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	25,32/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	17,83/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	28,28/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	22,80/35	01 10 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	32,99/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	11,32/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	28,77/35	24 08 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	05,04/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T	CONTRACTUEL	14,65/35	01 09 17 AU 31 08 18
A T PRINCIPAL 2E	CONTRACTUEL	35,00/35	01 09 17 AU 31 08 18

AGENTS EN CONTRATS AIDÉS

Agent	EMPLOI D'AVENIR	20,00/35	22 08 17 AU 23 08 18
Agent	EMPLOI D'AVENIR	20,00/35	22 08 17 AU 23 08 18
Agent	CAE	22,00/35	06 07 17 AU 05 07 18

D'où le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2017 :

FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES
TITULAIRES/STAGIAIRES	
GRADES	
ADJOINT ADMINISTRATIF	9
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
RÉDACTEUR	6
RÉDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
DGA / ATTACHÉ	1
DGS / SECRÉTAIRE DE MAIRIE	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	20
GRADES	
ADJOINT TECHNIQUE	60
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	8
AGENT DE MAITRISE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
FILIERE TECHNIQUE	70
GRADES	
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	14
FILIERE MÉDICO-SOCIALE	14
GRADES	
OTAPS - BEESAN	1
OTAPS QUALIFIE - BEESAN	1
ÉDUCATEUR DES APS	4
FILIERE SPORTIVE	6
GRADES	
ASSISTANT D' ENSEIGNEMENT PRINCIPAL	2
FILIERE CULTURELLE	2
SOUS-TOTAL TITULAIRES/STAGIAIRES	112
HORS GRADES	
CAE	12
Contrat Avenir	3
SOUS-TOTAL HORS GRADES	15
CONTRACTUELS-NON TITULAIRES	
GRADES	
ADJOINT ADMINISTRATIF REMPLACANT/ACCROISSEMENT	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	2
ATTACHÉ	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	4
GRADES	
ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT/ACCROISSEMENT	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE REMPLACANT	1
ADJOINT TECHNIQUE	28
TECHNICIEN	1
FILIERE TECHNIQUE	34
GRADES	
ÉDUCATEUR DES APS REMPLACANT	1
FILIERE SPORTIVE	1
GRADES	
ASSISTANT D' ENSEIGNEMENT - CDI	1
ASSISTANT D' ENSEIGNEMENT PRINCIPAL - CDI	1
FILIERE CULTURELLE - CDI	2
GRADES	
ASSISTANT D' ENSEIGNEMENT	5
FILIERE CULTURELLE	5
SOUS-TOTAL CONTRACTUELS	46
TOTAL EFFECTIFS	173

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **APPROUVE LA CRÉATION DE TOUS CES POSTES AU 1ER SEPTEMBRE 2017**
- **VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017**

DELIBERATION N° 2017.08.31.05 – RH : CREATION DE POSTES CONTRACTUELS ET CONTRATS AIDES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

VII. RH : indemnités jurys examens (école de musique)

Madame GOUBERT prend la parole et présente cette délibération en expliquant que le montant de la somme proposée est le même que celui de l'an dernier.

Chaque année, les jurys font passer une audition aux élèves de l'école de musique. L'ex-CDC du Cingal versait une indemnité à ces jurys.

Il est donc proposé de verser une indemnité de 30 € de l'heure par professeur, sans frais de déplacement, pour cette année 2017.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT À VERSER L'INDEMNITÉ À HAUTEUR DE 30 € DE L'HEURE PAR PROFESSEUR DANS LE CADRE DES EXAMENS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

Madame GOUBERT rappelle que les inscriptions à l'école de musique auront lieu le 7 septembre 2017 à Bretteville sur Laize et le 8 septembre 2017 à Thury-Harcourt / Le Hom.

DELIBERATION N° 2017.08.31.06 – RH : INDEMNITES JURYS EXAMENS ECOLE DE MUSIQUE

VIII. Scolaire : consultation produits d'entretien (écoles, piscine et gîte du Traspy)

Monsieur LAUNAY prend la parole.

La CDC a lancé une consultation. Quatre entreprises ont répondu.

La commission consultative réunie le 28/08/2017 demande des précisions sur le résultat de cette consultation. Elle propose de ne pas délibérer ce jour et de revoir le résultat de cette analyse lors de la réunion de la commission consultative du 11 septembre 2017 à 15h30, afin de soumettre cette question lors de la réunion du conseil communautaire du 28 septembre 2017.

IX. Scolaire : consultation fournitures scolaires et périscolaires

Cinq entreprises ont répondu à la consultation en procédure adaptée, en sachant qu'il s'agit d'un marché à bons de commande. La commission consultative réunie le 17 juillet propose de retenir la société la moins disante, La Sadel, qui propose :

- 30% de réduction sur le prix du catalogue pour la papeterie
- 25% de réduction sur le prix du catalogue pour les livres scolaires
- 9% de réduction sur le prix du catalogue pour les livres non scolaires.

Monsieur LAUNAY précise que La Sadel est déjà connue du service scolaire et qu'elle a toujours donné satisfaction.

Monsieur CROTEAU aimerait connaître le montant total de l'enveloppe financière.

Monsieur FRANÇOIS rappelle que l'attribution est par élève et par classe donc la dépense est bordée.

Monsieur CHANDELIER demande que ce montant figure dans le compte rendu, ainsi que le nombre de classes et les effectifs par école à la rentrée 2017.



ENVELOPPE BUDGETAIRE DES ECOLES

2017

Ecole	Nombre d'élèves	Fournitures scolaires 46.00 €	Transports collectifs 5.00 €	Projets pédagogiques 13.00 €	Sous-total	Coopérative scolaire 6.00 €	TOTAL
Barbery	170	7 820 €	850 €	2 210 €	10 880 €	1 020 €	11 900 €
Bretteville sur Laize	212	9 752 €	1 060 €	2 756 €	13 568 €	1 272 €	14 840 €
Cesny Bois Halbout	182	8 372 €	910 €	2 366 €	11 648 €	1 092 €	12 740 €
Clécy maternelle	54	2 484 €	270 €	702 €	3 456 €	324 €	3 780 €
Clécy élémentaire	95	4 370 €	475 €	1 235 €	6 080 €	570 €	6 650 €
Esson	127	5 842 €	635 €	1 651 €	8 128 €	762 €	8 890 €
Fresney le Puceux	164	7 544 €	820 €	2 132 €	10 496 €	984 €	11 480 €
Gouvix	204	9 384 €	1 020 €	2 652 €	13 056 €	1 224 €	14 280 €
Grainville Langannerie	70	3 220 €	350 €	910 €	4 480 €	420 €	4 900 €
Saint Germain le Vasson	141	6 486 €	705 €	1 833 €	9 024 €	846 €	9 870 €
Saint Laurent de Condé	150	6 900 €	750 €	1 950 €	9 600 €	900 €	10 500 €
Saint Rémy sur Orne	183	8 418 €	915 €	2 379 €	11 712 €	1 098 €	12 810 €
Saint Sylvain	247	11 362 €	1 235 €	3 211 €	15 808 €	1 482 €	17 290 €
Thury-Harcourt maternelle	88	4 048 €	440 €	1 144 €	5 632 €	528 €	6 160 €
Thury-Harcourt primaire	189	8 694 €	945 €	2 457 €	12 096 €	1 134 €	13 230 €
TOTAL GENERAL	2276	104 696 €	11 380 €	29 588 €	145 664 €	13 656 €	159 320 €

NOMBRE DE CLASSES

	NOMBRE CLASSES MATERNELLES	NOMBRE CLASSES PRIMAIRES
Cesny-Bois-Halbout	2.5	4.5
Clécy	3	4
Esson	2.5	2.5
Saint-Laurent-de -Condé	2	4
Saint-Rémy	3	4
Thury-Harcourt	3	8
Ecole Privée Notre Dame		
Barbery	2.5	4.5
Bretteville sur Laize	3	6
Fresney le Puceux	3	4
Gouvix	3.5	5.5
Grainville Langannerie	1.5	1.5
Saint Germain le Vasson	2	4
Saint Sylvain	3.5	6.5
Ecole Privée Urville		

08/09/2017

Effectifs Prévisionnels des écoles de la CCSN

Ecoles	Nombre de maternelles 2016-2017	Nombre d'élémentaires 2016-2017	TOTAL 2016-2017	Nombre de collégiens 2016/2017	Nombre de maternelles 2017-2018	Nombre d'élémentaires 2017-2018	TOTAL 2017-2018	Nombre de Collégiens 2017/2018
Cesny-Bois-Halbout	68	114	182		66	113	179	
Clécy	55	95	150		56	89	145	
Esson	55	72	127		51	81	132	
Saint-Laurent-de -Condé	48	102	150		52	105	157	
Saint-Rémy	66	117	183		66	101	167	
Thury-Harcourt	88	189	277		92	197	289	
Total Ecoles cdc	380	689	1069		383	686	1069	
Ecole Privée Notre Dame	122	242	364		125	260	385	
TOTAL Maternelle + Élémentaire	502	931	1433		508	946	1454	
Collège Privée Notre Dame				320				315
Collège Roger Belair Thury Harcourt				543				526
Total Collégiens				863				841
TOTAL GENERAL			2296				2295	

Effectifs prévisionnels des écoles de la CDC Cingal

Ecoles	Nombre de maternelles 2016-2017	Nombre d'élémentaires 2016-2017	TOTAL 2016-2017	Nombre de collégiens 2016/2017	Nombre de maternelles 2017-2018	Nombre d'élémentaires 2017-2018	TOTAL 2017-2018	Nombre de Collégiens 2017/2018
Barbery	59	111	170		63	116	179	
Bretteville sur Laize	77	135	212		69	137	206	
Fresney le Puceux	66	98	164		70	102	172	
Gouvix	80	124	204		79	131	210	
Grainville Langannerie	26	44	70		37	33	70	
Saint Germain le Vasson	45	96	141		47	92	139	
Saint Sylvain	83	164	247		78	151	229	
TOTAL ECOLES CDC	436	772	1208		443	762	1205	
Ecole Privée Urville	30	67	97		34	71	105	
Total maternelle + primaire	466	839	1305		477	833	1310	
Collège Bretteville S/Laize				483				487
TOTAL GENERAL			1788				1797	

Monsieur LAGALLE évoque le groupe scolaire de Paul Hérault. En début d'année, l'inspection académique avait envisagé une fermeture de classe avec une prévision de 271 élèves. Maintenant il y a 289 inscrits, donc l'inspection académique pourrait revenir sur sa décision, notamment en raison des forts effectifs en classes maternelles.

Monsieur LAGALLE et **Monsieur LAUNAY** annonce qu'une réunion aura lieu le 5 octobre prochain à 17h30 à la Maison des Services. Les directeurs d'école seront conviés. A la question de **Monsieur CHANDELIER**, ils répondent que les maires des communes où il y a un groupe scolaire seront également invités à participer.

DELIBERATION N° 2017.08.31.07 – CONSULTATION FOURNITURES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

X. Scolaire : consultation matériel informatique et maintenance

Une consultation en procédure adaptée pour le matériel informatique a été lancée courant juillet. Trois offres ont été reçues.

Après analyse, la commission consultative réunie le 28/08/17 propose de retenir la société 4 Office pour un montant estimé à 94 522.73€ HT. Comprenant 6 classes mobiles (avec tablettes), 55 PC portables pour les classes, 32 Vidéo projecteurs + 32 PC portables, 87 câbles antiviol pour PC, 32 tableaux de projection.

En option, il est proposé de retenir l'achat de vidéo projecteurs en courte focale (coût unitaire de 537 euros HT) ou ultra courte focale (coût unitaire de 847 euros HT), le nombre sera déterminé en fonction de l'état des lieux définitif réalisé avec le prestataire retenu en septembre.

Concernant la maintenance informatique des écoles, seule la société 4 Office a répondu pour un montant de 2 € HT/ par poste et par mois.

Parallèlement, la société 4 Office propose de reprendre le contrat existant sur les écoles de l'ex Suisse Normande qui était de 3 euros par poste et par mois, et de ramener ce coût également à 2 euros HT par poste et par mois (même coût pour l'ensemble de la maintenance du parc informatique et des vidéoprojecteurs).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat de maintenance qui englobera l'ensemble des sites scolaires de la CDC à compter du 1^{er} septembre 2017, et pour une durée de 36 mois.

Il est précisé que dans le cadre du contrat de ruralité et du soutien à l'investissement public local, notre communauté de communes a obtenu une subvention à hauteur de 70 000 € pour cette opération et pour l'installation de câblage pour des vidéoprojecteurs.

Monsieur LAUNAY précise que les classes mobiles sont en fait des mallettes avec tablettes. Il ajoute que le volume est conséquent et que la particularité de l'installation des vidéoprojecteurs est liée à la hauteur des sous-plafonds. Il rappelle que 4 Office est connu par la CCSN depuis de nombreuses années. Cette société assure le service mais aussi la communication entre la CDC et les directeurs d'école, notamment grâce à la mise en place d'un logiciel. Il explique que les techniciens de 4 Office peuvent se déplacer ou intervenir à distance.

Monsieur FRANÇOIS salue ce remarquable déploiement. Il estime que ces nouvelles technologies sont désormais indispensables pour les apprentissages. Il insiste sur le fait que l'entretien et la maintenance sont essentiels pour un bon fonctionnement.

Monsieur LAUNAY confirme que ces modalités d'enseignement étaient attendues par le corps enseignant.

Monsieur LAGALLE estime qu'une politique d'amortissement et de remplacement est primordiale.

Madame GOUBERT ajoute qu'au niveau informatique, l'amortissement est sur 3 ou 5 ans en général.

Monsieur LEHUGEUR aimerait que la CDC communique davantage sur ce type de sujet, notamment dans le bulletin intercommunal.

Monsieur LAUNAY évoque les risques de vols et les moyens déployés pour y remédier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **RETIENT 4 OFFICE POUR L'ENSEMBLE DES CONTRATS SUS-MENTIONNÉS**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

DELIBERATION N° 2017.08.31.08 – CONSULTATION MATERIEL INFORMATIQUE ET MAINTENANCE

XI. Scolaire : consultation fourniture et pose de câblage pour vidéoprojecteurs et sonorisation

Monsieur LAUNAY présente cette délibération.

Après consultation sur un tarif unitaire pour la fourniture et l'installation du câblage et de la sonorisation pour équiper une classe, deux entreprises d'électricité ont répondu.

Il est proposé de répartir cette commande de câblage de 32 vidéoprojecteurs en relation avec 32 PC à 50% pour chacune des sociétés (Electricité Générale Geufroi à Croisilles et l'EURL Enouf à Saint Sylvain) pour un montant de 1 200 € TTC l'unité.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer les deux bons de commande.

Pour tous ces équipements informatiques scolaires, il est rappelé que l'Etat devrait nous aider au titre du contrat de ruralité (et non de la DETR). Une demande a également été faite auprès de l'Inspection Académique pour les 6 classes mobiles, sachant que toutes ces dépenses ont été prévues au Budget Primitif.

Monsieur FRANÇOIS félicite *Monsieur LAUNAY* pour ce projet.

Monsieur LAUNAY insiste sur le fait que les sociétés n'ont que le soir et le mercredi après-midi pour intervenir dans les écoles. Il estime que le déploiement est un aspect important. La commande étant répartie entre deux sociétés, il y aura donc un gain de temps.

Suite à l'intervention de *Monsieur CROTEAU* et de *Madame GOUBERT* qui évoquent les montants des deux sociétés, *Monsieur CHANDELIER* propose que le montant soit de 1 200 € TTC l'unité, ce que les membres du Bureau acceptent.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES DEUX BONS DE COMMANDE.

DELIBERATION N° 2017.08.31.09 – CONSULTATION FOURNITURE ET POSE DE CABLAGE POUR VIDEOPROJECTEURS ET SONORISATION

XII. Scolaire : travaux de reprise de la verrière groupe scolaire de St Laurent de Condel

Concernant le groupe scolaire de La Forêt, *Monsieur LAUNAY* explique que les travaux de ventilation ont été réalisés comme prévu cet été. La réception a toutefois été reportée car il subsiste des problèmes au niveau sonore. La société doit revoir les paramètres de réglages. Il explique qu'il restait à prendre une décision concernant les travaux de reprise de la verrière. Il présente les différentes propositions faites par le Bureau d'Etude Global Ingénierie lors de l'estimation technique et financière.

La commission Gestion générale des affaires scolaires réunie le 30 août 2017 propose que la verrière soit remplacée par un puits de lumière avec pose de velux pour un montant global de 30 240 € HT, sachant que

cette opération a été prévue au budget et qu'elle est subventionnée dans le cadre de la DETR du programme scolaire 2017.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur CROTEAU demande si la verrière offrait beaucoup de lumière.

Monsieur LAUNAY explique que l'endroit est sombre, au croisement de quatre classes.

Madame COURVAL évoque les malfaçons.

Monsieur CHANDELIER revient sur l'historique de la construction de cette école, gérée au départ par le syndicat scolaire de La Forêt.

Monsieur LADAN explique qu'il n'y avait pas de poursuites possibles.

Monsieur LAUNAY précise que les membres de la commission scolaire ont le sentiment que c'est une belle école. Il explique qu'il reste deux passages ouverts qui feront l'objet d'un projet d'amélioration afin d'éviter la déperdition de chaleur.

Monsieur FRANÇOIS demande qui était l'architecte.

Monsieur CROTEAU demande si c'était le même que celui de l'école de Clécy.

Monsieur LAUNAY rappelle que la déclaration en mairie devra être signée du maire de St Laurent de Condel.

Monsieur CHANDELIER remercie Monsieur LAUNAY pour la résolution de ce problème.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LE REMPLACEMENT DE LA VERRIÈRE PAR UN PUIT DE LUMIÈRE AVEC POSE DE VELUX POUR UN MONTANT GLOBAL DE 30 240 € HT**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

DELIBERATION N° 2017.08.31.10 – TRAVAUX DE REPRISE DE LA VERRIÈRE GROUPE SCOLAIRE DE ST LAURENT DE CONDEL

XIII. Scolaire : mission Permis de construire installation classes modulaires et bloc sanitaire groupe scolaire de Cesny Bois Halbout

Monsieur LAUNAY explique que la CDC a dû pour la rentrée 2016 installer 2 classes mobiles + bloc sanitaires en raison de l'augmentation des effectifs. Un dépôt de Permis s'imposait. La société Billard Durand a préparé le dossier de PC moyennant une rémunération à hauteur de 4 000 € HT.

Monsieur CROTEAU s'étonne du montant.

Monsieur FRANÇOIS, Monsieur PITEL et Monsieur LEHUGEUR rappellent qu'un permis de construire n'est pas toujours déposé.

Serge MARIE revient sur le rôle de la commission de la sécurité. De plus, à Cesny Bois Halbout, la classe mobile a été achetée alors qu'à Gouvix par exemple il s'agit d'une location.

Monsieur LECLERC évoque l'emprise au sol.

Monsieur CROTEAU aborde le paiement de la Taxe d'Aménagement.

Monsieur CHANDELIER propose de retirer cette délibération, et demande à Monsieur LAUNAY de négocier ce montant. Il propose que ce point soit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

XIV. Scolaire : contrat de location d'un module de classes mobiles groupe scolaire de Gouvix

Monsieur LAUNAY présente cette délibération.

En raison des effectifs du groupe scolaire de Gouvix, il a été nécessaire de mettre en place un module d'une surface de 54m². Le montant de la mise à disposition est de 2 600 € HT. Le loyer du 1^{er} au 12^{ème} mois est de 720 € HT et de 700 € HT à partir du 13^{ème} mois.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de location avec la société LEGOUPIL et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Monsieur LAUNAY souligne la qualité de l'isolation phonique respectant les nouvelles normes. Il évoque les classes mobiles à Saint Germain le Vasson, et notamment la création d'un dortoir qui représente un réel confort pour les enfants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION AINSI QUE L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

DELIBERATION N° 2017.08.31.11 – CONTRAT LOCATION MODULE CLASSES MOBILES GOUVIX

XV. Reconduction conventions concernant les TAPS, les CLSH et l'animation préados/ados (annexes)

Monsieur LAGALLE prend la parole et présente la délibération et les annexes.

Il est proposé de reconduire les conventions avec chacun des partenaires (La Ligue de l'Enseignement, l'UFCV et l'AROÉVEN) pour l'organisation du temps périscolaire sachant que ces conventions prendront fin le vendredi 06 juillet 2018.

En ce qui concerne l'organisation des Centres de Loisirs Sans Hébergement et de l'animation préados/ados, il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement qui prendra fin le 31 août 2018.

Monsieur LAGALLE évoque le rendez-vous avec Monsieur LEHUGEUR. Il rappelle qu'à la rentrée seront appliquées les mêmes conditions que l'an passé pour se donner le temps de travailler et de se concerter dans les deux commissions concernées. Il donne lecture des montants présents dans les conventions.

Monsieur LADAN évoque le fonds d'amorçage que les communes doivent verser à la CDC.

Monsieur LAGALLE répond que ce fonds d'amorçage n'apparaît pas dans la convention.

Monsieur BESNARD confirme en expliquant que la Ligue de l'Enseignement ne peut pas savoir si on est éligible ou pas.

Monsieur LAGALLE salue le travail du service RH, notamment pour l'élaboration des plannings et leur mise en place. Il explique que certains agents assurent à la fois le travail à la garderie, à la cantine, aux TAPS et parfois au ménage.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- ACCEPTE DE RECONDUIRE LES CONVENTIONS AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, L'UFCV ET L'AROÉVEN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
- AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

DELIBERATION N° 2017.08.31.12 – RECONDUCTION CONVENTIONS TAPS ANNEE 2017-2018 CLSH ET ANIMATIONS ADOS

XVI. Transition Énergétique : Convention de Conseil en Energie Partagé avec le SDEC (annexe)

En l'absence de Monsieur BRETEAU qui assiste à une réunion du SCoT, **Monsieur LAGALLE** présente cette délibération.

Les anciennes communautés de communes Cingal et Suisse Normande ont adhéré chacune de leur côté au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) en novembre et décembre 2015.

Suite à la fusion des CDC au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle CDC a souhaité ajouter six bâtiments dans l'accompagnement énergétique réalisé par le SDEC Énergie donc il a été convenu de rédiger une nouvelle convention reprenant les dispositions actées lors des précédents partenariats.

Cette nouvelle convention se substitue aux deux conventions précédentes et précise que l'accompagnement du SDEC est désormais prévu sur 20 sites communautaires pour un montant de 32 250 € et une durée de 36 mois.

Sites concernés :

15 bâtiments scolaires, piscine, gîte du Traspy, 3 gymnases

Sites CCSN	Sites Cingal	Sites supplémentaires en 2017
Ecole Saint Rémy sur Orne Ecole Saint Laurent de Condel Gîte du Traspy Piscine	Ecole primaire Bretteville sur Laize Ecole maternelle Bretteville sur Laize Ecole Saint Germain le Vasson Ecole Grainville Langannerie Ecole Barbery Ecole primaire Saint Sylvain Ecole maternelle Saint Sylvain Ecole Fresney le Puceux Ecole Gouvix Gymnase Bretteville sur Laize	Ecole Cesny Bois Halbout Ecole Clécy Ecole Esson Ecole Thury-Harcourt Gymnase du SIS de la Suisse Normande Gymnase du syndicat du collège de Bretteville sur Laize

Les actions du SDEC :

1. Bilan énergétique global de la collectivité
2. Suivi énergétique personnalisé
3. Accompagnement, conseils
4. Information et sensibilisation

Avant la fusion, le montant à la charge de l'ancienne CDC Cingal était de 2 500 € pour 4 ans (10 sites) et celui de l'ancienne CDC Suisse Normande était de 1 000 € (4 sites).

Plan de financement (pour 3 ans pour 20 sites) :

- Collectivités : 3 900 €
- Caen Normandie Métropole (TEPCV) : 15 600 €
- SDEC Energie : 12 750 €

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Monsieur LAGALLE revient sur les six sites qui sont à ajouter car ils n'étaient pas présents dans les conventions passées. La nouvelle convention concerne donc vingt sites et propose un suivi sur trois ans. La

collectivité finance seulement 3 900 € (voir plan de financement) ce qui est une faible évolution financière. Il insiste sur la différence entre un diagnostic ponctuel et le suivi que permet la convention en CEP.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION ET L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

DELIBERATION N° 2017.08.31.13 – SDEC : CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

XVII. Voirie : attribution marché voirie 2017

Monsieur CROTEAU prend la parole.

La commission consultative s'est réunie le 17 juillet pour ouvrir les plis. Cinq offres ont été reçues et ont été analysées par le Bureau d'Etude ACEMO. Le 28 août dernier, la commission consultative, au vu des critères d'attribution, propose de retenir TOFFOLUTTI, l'entreprise la mieux disante, pour un montant de 294 075.50 € HT.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces liées à ce marché.

Monsieur CROTEAU explique que la note était composée à 80% du prix et à 20% de la technique, et que l'entreprise TOFFOLUTTI était largement devant en ce qui concerne les notes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES LIÉES AU MARCHÉ VOIRIE 2017.

DELIBERATION N° 2017.08.31.14 – ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE 2017

XVIII. Voirie : attribution marché voirie Caucicourt

Monsieur CROTEAU présente cette délibération.

La dernière estimation était de :

- part CDC	88 416.25 € HT
- part Caucicourt	304 194.50 € HT

Conformément à la délibération prise par le conseil communautaire le 11 mai 2017, concernant le groupement de commandes entre la CDC et la commune de Caucicourt, la commission consultative s'est réunie le 17 juillet pour ouvrir les plis. Six offres ont été reçues et ont été analysées par le Bureau d'Etude ACEMO. Le 28 août dernier, la commission consultative, au vu des critères d'attribution, propose de retenir JONES T.P, l'entreprise la mieux disante, pour un montant de 61 382.50 € HT pour la part de la CDC, et pour un montant de 228 726.55 € HT pour la part de la commune de Caucicourt.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces liées à ce marché.

Monsieur CROTEAU annonce que le délai annoncé par JONES T.P. est très court et qu'il espère que l'engagement sera tenu.

Monsieur LAUNAY, Monsieur LECLERC et Monsieur LEHUGEUR confirment la qualité du travail effectué en général par cette société mais soulignent également les problèmes de délai.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES LIÉES AU MARCHÉ VOIRIE CAUCICOURT.

DELIBERATION N° 2017.08.31.15 – ATTRIBUTION MARCHÉ VOIRIE CAUCICOURT

✚ Départ de Monsieur Jean VANRYCKEGHEM à 20h10

XIX. PSLA : coût nuitée et forfait ménage pour le logement des stagiaires & remplaçants

Conformément à la délibération du 30/03/2017, la CDC peut louer le logement situé 15, rue de Condé à Thury-Harcourt à des stagiaires et/ou remplaçants ou saisonniers moyennant un loyer de 450 € par mois. Il est proposé de préciser le montant de la location à la nuitée pour les locations ponctuelles inférieures à un mois à 15 € TTC la nuit et de prévoir un forfait ménage à 30 €.

Monsieur CHANDELIER estime qu'il est important d'accueillir les professionnels de santé en milieu rural.

Madame GOUBERT approuve la politique d'accueil de ces stagiaires et remplaçants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LE MONTANT DE LA LOCATION À LA NUITÉE À 15 € TTC LA NUIT POUR LES LOCATIONS PONCTUELLES INFÉRIEURES À UN MOIS**
- **VALIDE LE FORFAIT MÉNAGE À 30 €**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT À ÉTABLIR LES TITRES DE RECETTES CORRESPONDANTS**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

DELIBERATION N° 2017.08.31.16 – PSLA : COUT NUITEE ET FORFAIT MENAGE LOGEMENT STAGIAIRES / REMPLAÇANTS

XX. Questions diverses

Monsieur CROTEAU prend la parole. Afin d'harmoniser l'éclairage public sur la commune de Saint Sylvain, il propose une convention entre sa commune et la CDC, convention qui porterait sur le versement au prorata du nombre de candélabres installés aux abords du gymnase communautaire sur la commune de Saint Sylvain.

Monsieur CHANDELIER approuve et estime que c'est une proposition intelligente.

- ✚ **Convention avec la commune de Saint Sylvain pour participation à l'investissement de huit candélabres à proximité du gymnase**

Afin d'harmoniser l'éclairage sur la commune de Saint Sylvain, il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention pour participation à l'investissement de 8 candélabres à proximité du gymnase intercommunal de Saint Sylvain.

Il est précisé que la commune s'engage à prendre en charge la maintenance et le coût de l'électricité pour l'ensemble des 18 candélabres.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA CDC ET LA COMMUNE DE SAINT SYLVAIN AINSI QUE L'ENSEMBLE DES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

Monsieur CHANDELIER propose que les élus réfléchissent à une diminution des heures d'éclairage public au sein de leur commune.

DELIBERATION N° 2017.08.31.17 – CONVENTION COMMUNE DE SAINT SYLVAIN PARTICIPATION INVESTISSEMENT DE 8 CANDELABRES

- ✚ **Droit de Prémption Urbain**

Madame COURVAL prend la parole. Elle évoque le mail d'un agent du service urbanisme concernant le droit de préemption urbain.

Monsieur BAR lui répond que ce droit devrait être exercé par la CDC donc il y a un référencement pour savoir quelles communes l'exercent. La commission Aménagement du Territoire y réfléchit notamment pour les bâtiments communautaires : ce droit pourrait être exercé par la CDC, et le reste par les communes.

Monsieur CHANDELIER préférerait que ce droit de préemption urbain reste aux communes.

Monsieur BAR précise qu'il faut répondre au service urbanisme en listant les zones pour ce droit, et instituer un emplacement réservé. Il rappelle que c'est différent pour les commerces.

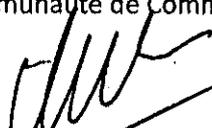
✚ Départ de Monsieur Jacques COLLIN et de Monsieur Jean-Claude LECLERC à 20h25

✚ **Prochaines réunions (à la Maison des Services, Salle de réunion, sauf mention contraire) :**

06 Septembre - 20h00	Conseil Communautaire (salle de St Martin de Sallen / Le Hom)
07 Septembre - 17h30	Commission Développement Touristique
11 Septembre - 15h30	Commission Consultative
11 Septembre - 16h00	Réunion de Vice-présidents
11 Septembre - 17h30	Réunion du groupe de travail fiscalité (cafétéria de la Mds)
11 Septembre - 18h00	Commission Habitat et Transition Énergétique (salle des élus de la Mds)
11 Septembre - 18h00	Commission Aménagement du Territoire
13 Septembre - 10h30	Visite gymnase de Saint Sylvain
14 Septembre - 18h00	Commission Administration Générale
25 Septembre - 16h00	Réunion de Vice-présidents
25 Septembre - 18h00	Commission Finances (mairie des Moutiers en Cinglais)
25 Septembre - 20h30	CLECT (salle polyvalente des Moutiers en Cinglais)
28 Septembre - 20h00	Conseil Communautaire (Maison du Temps Libre de Boulon)
29 Septembre - 10h00	Réunion du groupe de travail OM
02 Octobre - 18h00	Commission Périscolaire
05 Octobre - 17h30	Réunion directeurs des écoles
09 Octobre - 16h00	Réunion de Vice-présidents
12 Octobre - 18h00	Conférence des Maires (salle socioculturelle de Clécy)
16 Octobre - 16h00	Commission Développement Économique (ZAC puis mairie de Brett. / Laize)
23 Octobre - 16h00	Réunion de Vice-présidents
26 Octobre - 18h00	Bureau (lieu à définir)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CHANDELIER clôt la séance à 20h30.

Le Président de la
Communauté de Communes


Paul CHANDELIER

